
DURBAN - Réunion GAC avec ALAC
Wednesday, 17 Juillet 2013 - 9:00-10:00
ICANN - Durban, Afrique du Sud

HEATHER DRYDEN: Très bien, nous allons commencer.

Pour le GAC, c'est un échange que nous aurons avec le comité At-Large. Ils ont présenté plusieurs questions sur lesquelles ils veulent débattre avec nous, on va les analyser. Lorsque nous aurons fini notre séance avec ALAC, nous allons consacrer quelques instants à mettre au point l'organisation de la journée. Que ce soit clair pour les membres du GAC, comment nous allons continuer avec notre ordre du jour, comment on va préparer le communiqué.

Je regrette de n'avoir pas pu traiter de cette question hier, mais si vous pouvez rester quelques minutes supplémentaires, on va aborder l'ordre du jour du GAC à ce moment là.

A ma gauche, il y a Olivier Crepin-Leblond, président du comité consultatif At-Large et je vais lui passer la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci madame la présidente.

Nous avons trois points dans notre ordre du jour qui ont été accordés avec le GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Premièrement, l'avis du SSAC sur les nouveaux gTLD, puis les engagements d'intérêt public, les PICs, après les fournisseurs de résolution de litiges et par la suite une brève introduction d'ALAC et des régions, quelles sont les structures At-Large. Il faut commencer par le début, bien entendu.

Pour commencer, qu'est ce c'est qu'ALAC? Je reconnais qu'il y a beaucoup de nouveaux membres au sein du GAC, je me réjouis de cela et je crois qu'il serait utile de faire une brève introduction. J'ai une présentation qui est sur l'écran, c'est quelques dix diapositives et nous n'allons voir que trois, deux ou trois pour des questions de temps.

Je vous pris donc de passer la première diapositive, voila donc le nouveau modèle multipartite de l'ICANN, vous devez sans doute le connaitre. La prochaine diapositive va nous montrer qu'au sein de l'ALAC on fait quelque chose d'intérêt pour l'ALAC, qu'on est en dehors de choses assez déconseillées. Vous allez trouver des modèles de multiples parties prenantes au sein du modèle général et l'un de ces sous modèles c'est justement celui d'At-Large.

L'idée c'est d'incorporer les points de vue des utilisateurs finaux d'internet, cela est fait à travers une structure que vous voyez dans la diapositive suivante, j'espère bien que vous pourrez lire quelque chose là si vous ne la voyez pas bien on peut vous envoyer le fichier.

Alors, on est divisé en cinq régions, les cinq régions de l'ICANN. Au dessus, il y a le comité consultatif At-Large qui se trouve à gauche de la diapositive, ce comité a 15 membres qui sont sélectionnés pour chacune des organisations At Large dénommée RALO (R.A.L.O).

L'Afrique c'est AFRALO, les îles Pacifiques c'est APRALO, l'Europe c'est EURALO, l'Amérique Latine et les Caraïbes c'est l'ACRALO et NARALO.

Chacune de ces organisations At-Large est composée par des structures At-Large, à savoir les organisations qui peuvent être des chapitres ISOC ou des clubs informatiques, des membres seniors, des organisations qui s'occupent des communautés privées ; elles ne sont pas toutes liées à l'ICANN, en général les utilisateurs d'internet, c'est-à-dire les intérêts de ces utilisateurs sont analysés.

La raison pour laquelle on est divisé en cinq régions c'est pour pouvoir offrir un équilibre entre les régions. Comme vous le savez, il y a des régions qui sont représentées davantage dans l'environnement de l'ICANN que d'autres, mais ce qui est bien c'est qu'on a trouvé que toutes les régions ce sont développées rapidement à une vitesse sans précédent ; à ce jour on a 20 à 30 structures At-Large dans chacune des ces régions. Nous voulons en avoir davantage et là on peut, peut être créer de la synergie avec le GAC, le GAC qui a des représentants dans chacun des pays et là où il n'y a pas de structure At-Large on peut travailler.

Dans certains pays, il y a des structures At-Large qui n'ont pas des membres au sein du GAC et nous de notre part on peut vous aider à identifier des membres possibles pour le GAC. Dans ces pays, je crois qu'il faut viser à cette synergie justement qui est très utile.

Alors, les structures At-Large fonctionnent avec les RALO pour faire des contributions depuis la base des structures, les structures At-Large travaillent conjointement avec les RALO pour passer tout cela à l'ALAC. Il y a deux personnes par régions qui sont sélectionnées par les

organisations At-Large, la troisième personne est sélectionnée par le NOMCOM ou Comité de Nomination qui apporte des personnes très qualifiée à l'organisation.

Le Comité de Nomination est là pour équilibrer toutes différences, en matière de sélection on est mondialement diversifié mais il y a aussi l'équilibre de genre et notamment l'équilibre de qualification ; ce qui est bien c'est qu'il y a une série de qualification très large, un potentiel de qualification qui n'a pas de précédent. C'est un énorme réservoir auquel on peut faire appel. Alors lorsqu'il y a des questions qui apparaissent dans l'agenda de l'ICANN, on va toujours trouver une personne qui est certainement un expert en la question et qui pourra discuter de la question avec d'autres experts formés à un groupe capable de formuler une déclaration.

Le Comité Consultatif At-Large, plus les présidents de chacune des organisations régionales At-Large mènent un processus de sélection pour le siège n°15 au sein du conseil. En ce moment, ce siège est occupé par Sébastien Bachollet.

Voilà, on a 150 structures At-Large, vous le voyez dans la diapositive mais on peut arriver à 160. Ceci augmente aussi rapidement, le développement est si rapide qu'il peut s'agir d'un club d'informatique ou une association etc. On n'est pas 100% non commerciaux, il peut y avoir des organisations à but non lucratif aussi, mais ce n'est pas tout à fait la société civile il y a un éventail très vaste de parties prenantes.

Et qu'est ce que nous faisons? Voilà ce qui est important. L'une des choses les plus importantes c'est l'émission de déclaration en réponse aux demandes des commentaires publics, vous savez bien quel est le

processus de demande public de l'ICANN qui crée ou qui présente des demandes des personnes qui veulent contribuer. Alors le comité At-Large travaille conjointement avec le comité consultatif At-Large pour que ces contributions soient reflétées. Il s'agit d'un processus complexe. Ce n'est pas compliqué, mais complexe pour garantir que les visions de la communauté At-Large représentent les visions et les opinions de toute la communauté At-Large. Voilà donc le premier aspect, mais il y en a un autre.

D'autres travaux que nous faisons au sein du comité, à savoir, émettre des commentaires sur n'importe quel sujet ayant trait à l'ICANN à tout moment. Concrètement, cela nous donne la capacité de nous adresser directement au conseil d'administration ou au groupe de travail de la GNSO, de la ccNSO ou de tous processus ayant lieu au sein de l'ICANN.

En outre, bien des fois on a présenté des commentaires sur les processus externe comme par exemple le renouvellement du contrat avec IANA, parce qu'il s'agit là des questions qui sont liées à l'ICANN. Il y a des membres qui participent à des groupes intercommunautaires, ces groupes de travail intercommunautaires peuvent participer comme membres officiels d'ALAC ou non, il faut voir si ça fait partie de la communauté ou du comité lui-même.

Mais un bon nombre de nos membres participent directement en tant qu'individus des groupes de travail de la ccNSO et de la GNSO, alors il y a la possibilité d'intervenir à différents niveaux.

En premier lieu, le groupe de travail lui-même, et puis on peut aller en avant pour aborder le groupe de travail ou le processus du PDP. Ce que nous faisons aussi c'est d'envoyer le message de l'ICANN et faire

l'intermédiaire pour le reste de membres, parce que l'intervention externe est l'un des piliers de notre travail.

Nous avons des membres comme vous le savez qui sont éparpillés dans le monde, alors lorsqu'il y a une conférence, lorsqu'il y a un forum de gouvernance internet ou bien lorsqu'il y a d'autres activités au niveau local nous pouvons envoyer nos membres. En ce moment le processus est ouvert, le message de l'ICANN est fait à travers ces canaux de manière efficace parce que tous ces gens parlent avec leur père.

Et finalement il y a bien sûr d'autres activités, d'autres intérêts.

Mais on a tellement de temps que nous parlons aussi de la présentation d'objections de la communauté en ce qui concerne les candidatures aux nouveaux gTLD. L'ALAC a actuellement un processus opérationnel et pas seulement la capacité de donner son avis ou ses recommandations ; alors dans cette série de candidature aux nouveaux gTLD, ALAC a présenté pour.health, c'est-à-dire.santé trois candidatures à vrai dire, le processus a été très soigné encore une fois.

Pour nous assurer qu'il existait plusieurs filtres, le processus devrait respecter certaines directives, alors on a pu présenter des candidatures basées sur la société et sur l'intérêt public limité. Je ne vais pas approfondir la question du procès, parce qu'il y a plusieurs sauvegardes, il faut suivre les directives établies. Ce processus est en cours et on mène les différents débats avec les candidats, avec la chambre de commerce internationale, etc. Voilà, c'est essentiellement ce que nous faisons.

Si nous passons à la diapositive suivante s'il vous plait.

Vous pouvez voir comment on travaille de manière ascendante, 100% ascendante il y a les structures At-Large en bat de la pyramide. Comme je vous l'ai dit, des sociétés d'informatique, des utilisateurs locaux d'internet et chacun parle ou s'adresse à son organisation At-Large et après cela on va finir aux 15 membres du Comité Consultative At-Large.

Je sais que je me répète, mais moi-même je me trompe, alors bien des fois je confonds ALAC et At-Large. At-Large c'est toute la communauté, tandis qu'ALAC c'est un comité de 15 membres.

Il y a d'autres images qui décrivent le processus suivant lequel nous présentons les commentaires publics, nous faisons des déclarations d'ALAC. Mais comme nous avons peu de temps, on va donner l'information à la présidente, si vous êtes intéressé nous pouvons vous envoyer toute cette diapositive.

Je vous prie de passer à la dernière diapositive, parce que là il y a tout le processus. Voilà, vous voyez la déclaration. Vous savez, ces deux images sont en ligne, je vais les laisser à la présidente.

On passe maintenant à la dernière page, il y a des liens importants, la correspondance At-Large, là il y a toutes les déclarations faites par la Comité Consultatif At-Large elles sont toutes stockées ici. Une déclaration est un courrier, une correspondance approuvée par les 15 membres du Comité Consultatif At-Large. Si on n'a pas la majorité des votes, hé bien il n'y a pas de déclaration, la déclaration n'est pas publiée ; s'il y a une déclaration, c'est-à-dire qu'il y a le soutien d'At-Large.

Nous on est basé sur le consensus, s'il n'y a pas de consensus on ne continue pas avec les démarches à suivre. Si vous êtes intéressé à voir notre processus de développement politique, dans la deuxième page vous pourrez y jeter un coup d'œil ; si vous avez le temps vous entrez dans ce lien et là vous pourrez voir comment on fait les déclarations au fur et à mesure. Tout ce que nous faisons est très transparent, au fur et à mesure qu'on rédige les déclarations, on les met dans la page Wiki et les gens de tout le monde, on n'a pas besoin d'être membre du Comité Consultatif At-Large, ce n'est pas nécessaire non plus d'être membre d'autres comités. Tout le monde peut faire des commentaires là-dessus, sur la déclaration et finalement, il y a le chef d'orchestre qui va dire quels sont les différents points de vue basés sur les différents commentaires.

Finalement, il y a les groupes de travail, il y a beaucoup de groupe de travail internes. C'est des groupes internes parce qu'ils appartiennent à At-Large, mais toute personne peut venir travailler dans ces groupes et chacun des groupes aborde des questions spécifiques. Imaginez vous que le volume de courrier serait énorme ; pour pouvoir suivre tout cela alors, il y en a qui travaillent sur les noms de domaine internationalisés, le processus des nouveaux gTLD, mais il y a aussi des groupes de travail qui sont liés au renforcement de capacités, à la participation, à l'engagement, d'autres avec les programmes de leadership. On l'appelle l'académie ICANN dans un sens plus large.

Voilà c'est l'un des travaux que nous faisons pour essayer de passer le message de l'ICANN et que les gens du monde entier puissent participer du développement des politiques de l'ICANN. Je crois que cela peut vous donner une idée générale, j'espère ne pas avoir parlé trop vite.

HEATHER DRYDEN: merci de votre présentation sur ALAC et votre manière de travailler. Si vous avez des questions à poser à ALAC sur cette partie spécifique de l'organisation?

Singapour s'il vous plait.

SINGAPOUR: Merci madame la présidente, bonjour.

Je voudrais poser une question pratique, une question de base.

Nous savons tous que l'ICANN a passé des contrats avec des registres et des bureaux d'enregistrements. Et nous, en tant qu'utilisateurs finaux, nous pourrions accéder au réseau parce que normalement nous n'avons pas de rapport avec les bureaux d'enregistrement. Alors, lorsqu'il y a un rapport avec le concepteur web et si l'on a un fournisseur, où est ce que nous pouvons aller, nous les utilisateurs finaux?

Parce qu'il y a beaucoup de plaintes des utilisateurs finaux. Alors que fait ALAC dans ce cas ou quel est le groupe de travail qui analyse ce domaine non réglementé du fournisseur d'hébergement et du concepteur web, parce que nous recevons beaucoup de plaintes des utilisateurs finaux et nous savons que cela n'est pas réglementé par l'ICANN. Je veux savoir qu'est ce que l'on peut faire là-dessus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: L'un des vices président, je crois qu'il va pouvoir répondre à cette question.

EVAN LEIBOVITCH:

Bonjour. Nous à l'ICANN on est défini comme utilisateurs finaux et ce n'est pas nécessaire pour les gens qui mettent des contenus dans le web, qui utilisent des fournisseurs. Nous parlons des utilisateurs finaux ceux qui accèdent depuis le foyer, dans les bibliothèques, dans les cafés, eh bien l'utilisateur qui est à la base de la pyramide.

Cette personne n'est même pas dans « la chaîne d'alimentation » de l'ICANN, il n'achète pas des domaines. L'ICANN est très concerné dans cette chaîne alimentaire, mais comme l'utilisateur final n'a pas un apport direct, il n'y figure même pas. Alors voilà pourquoi l'ALAC concentre son attention sur cette question.

Les gens qui reçoivent les services d'hébergement ou qui vont chez un fournisseur d'hébergement qui donne un nom de domaine avec un paquet d'hébergement quelconque. Alors ils ont la difficulté pour aller chez le fournisseur d'hébergement parce que le registre dit non, ce nom nous appartient, ces données ne vous appartiennent pas et c'est difficile, cela provoque des difficultés.

Les utilisateurs finaux sont les registrant, ce sont les propriétaires des noms de domaine, nous ont n'a rien à voir avec ça. Mais il y a différents regroupements au sein de la chaîne et ceux qui parlent ou qui participent de ce genre de choses.

Il est donc important d'avouer que les droits des utilisateurs soient incorporés, on travaille là dessus de manière permanente et nous savons que le RAA actuel a déjà fait les premières démarches dans cette direction, c'est un travail qu'il faut continuer à faire. Je ne sais pas si j'ai

répondu à votre question, mais je vais vous donner une idée de nos enjeux à nous, quels sont nos défis par rapport à l'utilisateur final qui n'est représenté nulle part au sein de l'ICANN. A ALAC, nous représentons l'intérêt public.

Alors quand nous parlons des sociétés d'hébergement qui sont les fournisseurs d'information, alors là cela a trait aux registrant. Ok?

HEATHER DRYDEN: Je crois qu'il a une question ou un commentaire ici à ma droite.

SALA TAMANIKAIWAIMARO: Merci beaucoup. Sala Tamanikaiwaimaro.

Je veux faire un commentaire sur ce que le Singapour a dit, je crois que c'était une question vraiment pratique. Si vous écoutez ce qui a été dit, le Président de l'ALAC dans son introduction a parlé de l'évolution de l'ALAC, qui est passé d'une fonction de Comité Consultatif à une gestion opérationnelle supplémentaire.

Je pense que nous pourrons penser à avoir un mandat supplémentaire, je ne sais pas trop comment cela peut être structuré, mais dans le contexte où il y a du cyber squattage, il y a des questions de juridiction extraterritoriales.

Nous devons tenir compte du fait qu'il y a la voix de la communauté qui va à l'encontre de toute modalité de réglementation pur et dur de l'internet. Il ne s'agit pas que de la création des traités ou davantage des lois, mais ce qui peut arriver c'est qu'il faut augmenter la participation ou là où l'on peut être consulté pour des conseils. Par exemple lorsqu'il

y a eu des violations, il est très difficile d'exécuter cela dans sa propre juridiction.

Maintenant les alliances dans les réseaux au moyen de lettres adressées directement aux bureaux d'enregistrement, c'est une autorité suffisante qui a été octroyée par la communauté de l'ICANN. On peut peser plus lourdement et on peut faire des apports plus intéressants, parce qu'en définitive cela se rapporte à l'intérêt public mondial.

Donc je félicite le Singapour d'avoir soulevé cette question.

HEATHER DRYDEN: Merci Salanieta, je crois que nous pouvons aborder le prochain point de l'ordre du jour.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Le point suivant concernera l'avis du SSAC sur les nouveaux gTLD, il y a Ivan Leibovitch qui va vous présenter cela.

IVAN LEBOVITCH: Merci encore, je veux soulever quelques questions qui se trouvent sur notre image radar et sur celui de bien des nombreux membres nationaux qui sont ici présents, les domaines sans point, les chaînes de caractère qui sont en conflits avec des chaînes de sociétés commerciales, des chaînes d'entreprises. Là nous avons un problème de stabilité et de sécurité à notre avis.

L'ALAC a été créé clair et direct, il a affirmé que l'ICANN ne doit pas aller de l'avant sur des questions telles que les domaines sans point. Ce

que nous avons c'est une organisation de l'ICANN qui est le SSAC, Comité Consultatif Sur la Stabilité et la Sécurité, donc le SSAC a dit qu'il ne veut pas y avoir de domaines sans point. Cela nous étonne donc que l'ICANN continue à faire des recherches à cet égard, alors que son propre comité d'expert a été aussi tranchant à cet égard.

Olivier Crepin-Leblond a envoyé récemment un message à l'ICANN pour dire que l'ALAC donnait son soutien à ce que le SSAC avait donné, que l'ICANN devait s'assurer que cela ne se reproduise pas. Il en va de même pour les chaînes de caractères en conflits qui suscitent des conflits avec des chaînes de caractères d'entreprises, nous croyons qu'il s'agit aussi d'un thème lié à la stabilité et la sécurité, surtout. Et nous allons donc continuer à aller de l'avant pour dire à l'ICANN de ne pas permettre ce genre de choses.

Nous voulons savoir ce que vous en pensez pour voir si le GAC a les mêmes soucis que nous avons, nous, en ce qui concerne la sécurité et stabilité de l'internet.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci à Ivan. Notre souci, notre préoccupation est de nous assurer que l'expérience de l'utilisateur n'ait pas d'impact négatif à cause de ces points spécifiques, il ne doit pas y en avoir plus de 15 de ces nouveaux gTLD.

HEATHER DRYDEN: Merci d'avoir présenté ce nouveau thème. Est-ce qu'il y a des membres du GAC qui voudraient faire des commentaires à cet égard?

ITALIE:

Merci madame la présidente.

Quant à ce problème de la sécurité, il est évident que nous suivons toute l'activité du comité sur la sécurité et la stabilité parce que c'est le lieu le plus compétent pour ce cas spécifique.

Des domaines sans point, nous avons déjà eu une réunion où nous avons discuté un petit peu de cela et nous sommes heureux de voir que vous avez ce même type de préoccupations, le GAC doit émettre son opinion à cet égard. La question des domaines sans point me rappelle quelque chose qui est arrivée il y a quelques années, lorsque nous avons parlé du wildcards, du caractère aléatoire.

L'ICANN a éliminé la possibilité de se servir de wildcards et même à ce moment là il a fallu faire quelque chose de particulier. J'ai lu cette proposition qui dit que si l'on ne permet pas cela on est contre l'innovation, mais cette nouvelle idée soulève une certaine incertitude, nous met dans une situation un peu risquée.

Pourquoi la communauté devrait elle avancer dans ce sens là? Parce que c'est les utilisateurs en définitive qui doivent vérifier que ce comportement sur la norme soit absolument prévisible. Nous sommes donc tout à fait d'accord sur la préoccupation que vous avez présentée.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Italie. Donc pour les collègues de l'ALAC, oui, nous avons reçu les membres du SSAC auparavant et nous nous sommes entretenus sur certains de ces thèmes liés aux points que vous venez de soulever. Nous

avons entendu parler de certificat de noms internes, de coalition des noms et des domaines sans point.

Nous avons pris bonne note de tous ces rapports et le GAC en tiendra compte dans ses débats et dans ses recommandations. Est ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait prendre la parole à ce sujet?

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente, merci aussi aux collègues de l'ALAC d'être parmi nous ce matin et de parler de ce thème qui a une telle importance. Comme cela a été dit, nous avons eu des réunions avec le SSAC qui ont été assez concrètes sur ce point et en particulier sur les domaines sans point, on a clairement dit qu'il y avait des objections dans des rapports d'autres experts du domaine technique.

Je ne sais pas s'il y a quelque chose d'autre à faire, nous avons posé la question au conseil d'administration, ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas émettre de commentaires en ce moment parce qu'ils attendaient un autre avis, un autre rapport et je ne sais pas donc exactement ce que peuvent faire ou ce que doit faire le GAC et l'ALAC, parce que les experts ont été vraiment tranchants.

Ils ont eu une position tranchante, nous pouvons les soutenir mais je ne sais pas si nous pouvons faire quelque chose d'autre. Est-ce que vous auriez d'autres idées?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup l'Australie.

Le problème que je vois au sein de notre communauté c'est que même si les experts techniques ont émis un avis très clair, le conseil d'administration de l'ICANN ne l'a pas été. Donc ce qui déclenche la sonnerie d'alarme c'est qu'il n'y a pas eu d'autres recherches, d'autres études ; il y aurait fallu prendre comme une hypothèse très claire que l'évidence est vraiment accablante.

Je vois qu'Alan demande la parole.

ALAN GREENBERG:

Moi je n'ai aucun doute que même si les recommandations techniques sont accablantes et qu'elles sont orientées vers un même point, il n'y a pas de consensus dans la communauté. Un grand nombre d'intérêts commerciaux ont fait savoir leur opinion sur le fait que les questions techniques ne sont pas spécialement pertinentes et que l'ICANN devrait permettre cette nouvelle modalité d'adressage.

En l'absence d'autres preuves, il est clair que le conseil d'administration en a tenu compte, et c'est pour cela qu'ils demandent une formation supplémentaire. Etant donné que notre mandat fondamental concerne la sécurité et la stabilité du DNS, je ne vois pas d'autres raisons possibles pour faire quelque chose d'autre qui ne soit que le respect du conseil ou de l'avis technique. Mais aller à l'encontre de l'avis technique et dire que cela peut causer des problèmes techniques, nous au point de vue des utilisateurs, enfin, les constructeurs de navigateurs, nous ont dit peut être pas de problème de stabilité mais des problèmes avec les utilisateurs.

Nous n'avons de réponse en ce moment que le non et nous réservons nos considérations pour plus tard, à cause du thème. Et il y aura davantage de précisions sur ce thème, ce n'est pas ce que le conseil d'administration a fait jusqu'ici.

HEATHER DRYDEN: Merci Alan. L'Australie prend la parole.

AUSTRALIE: merci de cette précision, je crois que l'on a pu clairement comprendre que les gouvernements partagent ces soucis sur la stabilité et la sécurité des utilisateurs finaux, je pense que nous sommes sur la même ligne de réflexion.

Mais encore une fois je ne suis pas sûr que l'ALAC considère la présentation d'une décision formelle pour éviter des doutes. Je réfléchis sur la question de la clarté, ce à quoi je réfléchissais hier après la réunion du SSAC, je me disais qu'il faudrait peut être réfléchir encore une fois sur ce sur quoi on s'est entretenu avec le conseil d'administration, mais il semble bien qu'il n'y ait pas de consensus dans la communauté. Est ce qu'il faut que nous soyons la voix potentielle sur la question de la sécurité, de la stabilité ou c'est quelque chose que les experts techniques doivent aborder?

HEATHER DRYDEN: Maintenant Olivier, puis les Royaumes Unis.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci madame la présidente et merci beaucoup à l'Australie aussi.

Je crois qu'en définitive, l'ALAC a déjà émis sa déclaration pour soutenir l'avis du SSAC en ce sens que l'on est inquiet, le Comité Consultatif technique de l'ICANN semble être remis en cause par le fait que l'on ait demandé de nouvelles études, de nouvelles recherches. Il semble bien, et moi je pense de façon très claire que l'avis du SSAC doit être respecté, mais l'ICANN a décidé à plusieurs reprises de ne pas suivre l'avis de l'ALAC. Il y a des rapports spécifiques avec l'ICANN qui datent d'il y a longtemps, c'est-à-dire si l'ICANN va à l'encontre de l'avis du GAC, le conseil de l'ICANN doit donner des explications etc. Je crois que la communauté est très inquiète, à cet égard et nous devrions considérer la possibilité de faire une déclaration.

ROYAUMES UNIS: Merci madame la présidente, merci Olivier et l'équipe.

Je crois qu'il y a là une urgence, nous aurons d'ici peu les nouveaux gTLD et les deux thèmes doivent faire l'objet d'une discussion et très vite. Il s'agit des thèmes dont l'impact est très fort sur la stabilité et le système doit être robuste et sûr, il ne faut pas qu'il y ait des lacunes qui permettent des activités malveillantes. Les domaines sans point sont une brèche pour cette activité malveillante de domaines sans point.

Alors je donne mon soutien sur le fait que le GAC présente une déclaration, une affirmation claire sur le fait qu'on n'a pas besoin de recherches supplémentaires parce que nous sommes dans une situation d'urgence.

HEATHER DRYDEN: Merci. Evan.

EVAN LEIBOVITCH: Merci.

Que pouvons nous faire pour répondre à ce que l’Australie a dit, bon, je vais parler de la réunion d’hier entre le SSAC et l’ALAC, nous sommes vraiment très reconnaissant du travail qui a été fait, d’avoir reçu une autre voix qui nous soutienne. C’est ce à quoi nous nous attendions, ils ont fait des déclarations, ils ont voulu se faire entendre, ils ont voulu s’assurer que le conseil d’administration saurait qu’ils ne sont pas ambigus, qu’il y a tout un élan lié à l’intérêt public derrière tout ce qu’ils essayent de dire. Tout ce qui pourrait renforcer cette orientation devant le conseil d’administration de l’ICANN serait très bien accueilli.

HEATHER DRYDEN: Merci beaucoup, je crois comprendre qu’Olivier va parler du dernier thème du jour.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci madame la présidente. Le prochain thème concerne les PICs, les engagements sur l’intérêt public et je vais céder la parole à Alan Greenberg pour qu’il s’exprime à propos.

ALAN GREENBERG: l’ALAC a été vraiment très satisfait lorsqu’on a annoncé les PICs des engagements d’intérêt commun. Nous avons pensé que cela allait couvrir ou colmater une brèche énorme qui existait dans le programme

des nouveaux gTLD, parce que cela nous garantissait que l'intérêt communautaire n'allait pas être respecté, c'est quelque chose pourquoi nous avons fait une campagne depuis 2007 et qui ne se trouvait pas sur le guide du candidat. Nous pensions que ce n'était pas la meilleure façon de le faire, mais c'était de toute façon une modalité viable et nous avons été extrêmement déçu quand nous avons vu que la procédure de résolution des litiges a été annoncée et que l'on a expliqué qu'il fallait qu'il y ait un préjudice qui aie pu être prouvé par qui que ce soit qui réclame avoir une résolution pour ce type de différends.

L'ICANN peut présenter un dossier de différends pour sa part, mais il n'est pas exempté d'avoir à prouver qu'il y a eu un dommage qui puisse être prouvé, s'il y a un dommage qui peut être prouvé ou bien si les factures et les charges ne sont pas payées. Bon, on a un peu l'impression qu'on revient sur le régime précédent, ce qu'on a entendu dire à Pékin: bon, très bien, merci pour votre inquiétude. C'est ce que le conseil d'administration nous a dit à Pékin, ce qu'ils nous ont dit c'est qu'ils voulaient davantage d'explications. Nous avons présenté la question du conseil d'administration (...) et je ne sais pas si en ce moment il ne s'agit pas d'un thème qui devrait mériter davantage des discussions ou pas. Fadi a fait des commentaires là-dessus, il a dit que cela serait fait par une action de supervision de toute la communauté. Qui que ce soit pouvait dire à l'ICANN lorsqu'il y avait des infractions et qu'à ce moment là l'ICANN allait prendre des mesures nécessaires pour appliquer les engagements d'intérêt public, les PICs. Il a dit qu'il ne pensait pas qu'il y aurait des problèmes, mais cela ne s'est pas produit de la sorte et nous estimons qu'il ya un problème.

L'engagement d'intérêt public ne sera efficace que si nous pouvons garantir que l'infraction a été identifiée et c'est là que l'ICANN va s'engager dans une action. Il faut que chacun démontre qu'il y a un préjudice et qu'il le prouve et il devra engager son propre argent pour commencer ce processus de réclamation pour que l'ICANN fasse quelque chose. Bon, il y en a qui disent à l'ICANN par exemple le directeur général vous dit nous allons faire ce que vous voulez que nous fassions mais nous n'avons pas encore vu tout cela sur un document et je m'inquiète jusqu'à ce que cela n'aura été clairement exprimé,

HEATHER DRYDEN: L'Australie prend la parole

AUSTRALIE: Merci Alan encore une fois, cela inquiète aussi le GAC, c'est un thème qui a été soulevé devant le conseil d'administration par le GAC à Pékin. Les gouvernements voulaient voir si nous allions pouvoir aussi soulever des inquiétudes au nom des regroupements, le gouvernement devait prouver le dommage occasionné ou causé au gouvernement ou si cela pouvait être aussi appliqué au regroupement, si nous pouvions poser ce type de préoccupation au conseil d'administration. Nous avons eu à faire des commentaires du même type, on nous a dit que nous devions nous inquiéter de ce type de choses, il se peut qu'il s'agisse d'une préoccupation pour ainsi dire résiduelle. Nous avons tous entendu la même chose, mais nous devons nous assurer que cela sera respecté.

HEATHER DRYDEN: Un commentaire d'Alan.

ALAN GREENBERG: Comme le conseil d'administration a répondu aux questions et aux sauvegardes par le nouveau concept des engagements d'intérêt publics obligatoires, je crois qu'il est encore plus valable maintenant de garantir que ces PICs soient appliqués. Autrement, ces PICs, ces engagements d'intérêt public n'ont aucune logique, il ne s'agit que d'un discours vide.

HEATHER DRYDEN: Merci. Un orateur qui n'est pas identifié prend la parole.

HOLLY RAICHE: Holly Raiche de l'Australie. Lorsque nous avons eu une autre réunion avec le conseil d'administration, Alan a dit que l'applicabilité était liée au concept du tiers bénéficiaire. Si toute fois il y avait un préjudice, on nous a dit que cette question était réglée, mais je ne crois pas que ce soit le cas.

HEATHER DRYDEN: Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui voudrait s'exprimer? L'Iran? Non, merci.

Je crois que nous pouvons conclure cet échange avec l'ALAC. L'Iran, oui. Alors vous voulez vous exprimer?

IRAN: Pas sur le dernier point, mais sur le thème en général. Bonjour à tous, merci des présentations que vous avez faites. J'ai un commentaire ou

une remarque très générale en ce qui concerne les régions et aux 15 membres.

En premier lieu, comment fait-on pour identifier les régions? Vous l'avez expliqué, je l'ai vu, mais quel est le rapport entre les régions et les membres du comité qui représentent les différentes entités, les personnes et la rotation? S'il y a quelqu'un en particulier qui n'est pas présent, cette rotation, cette distribution des participants, comment est elle gérée et quelle est la distribution faite entre la représentation des pays en développement et des pays développés? C'est quelque chose de très important, les deux visions doivent être dûment représentées, les deux doivent avoir l'occasion de partager l'information. Et en particulier la rotation est un thème vraiment important et les raisons pour lesquelles cela doit être fait c'est parce que parfois les divisions sont arbitraires entre les régions, il n'y a pas de raison d'être qui soit établi pour la distribution des régions.

Alors si vous pouvez m'éclairer un tout petit peu à cet égard et si nous avons le temps, je vous en serai très reconnaissant. Merci beaucoup.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Carlton Samuels va expliquer de quoi il s'agit.

CARLTON SAMUELS: On a mené cette conversation depuis des années avec le groupe de travail des régions géographiques, les géo régions, à savoir un groupe de travail intercommunautaire qui a essayé de répondre à cette même question.

Tout d'abord, on a évalué la définition des régions d'autres organisations comme par exemple les Nations Unis. Je ne peut pas vous donner des détails, mais le groupe de travail des régions géographiques a un séminaire le Jeudi à 12:30 dans la salle 2C, nous aimerions vous accueillir pour vous expliquer en détail comment ça fonctionne.

HEATHER DRYDEN: J'ai la demande de parole de la Malaisie et je crois qu'après ça on peut clôturer la réunion.

MALAISIE: Merci de votre présentation. Je voudrais vous demander pour le point health, point santé, j'ai une préoccupation à ce sujet. Pouvez-vous nous donner une mise à jour sur point health et expliquer son statut?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci Malaisie, la personne à la charge de ce processus n'a pas pu venir à la réunion, mais par contre il y a la personne qui est chargée des filtrages et des objections, Dev Anand Teelucksingh.

DEV ANAND TEELUCKSINGH: Pour ce qui est des objections, il y a eu trois candidats pour point health ; il s'agit d'un processus ascendant de considérations et commentaires de la part des régions et par la suite par l'ALAC. En ce moment, le processus d'objections est dans la chambre de commerce internationale qui s'occupe de gérer les objections. Notre déclaration a été présentée, les candidats ont présenté les réponses et un panel

d'objections communautaire a été formé pour analyser tous ces arguments, voila où nous en sommes à ce jour.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Dev.

Un dernier commentaire, un commentaire final par rapport à la demande de l'Iran. Ivan.

IVAN LEIBOVITCH:

En ce qui concerne les pays en développement par rapport à l'ICANN, c'est-à-dire leur engagement ou leur implication, il faut dire que l'un des premiers efforts de collaboration entre ALAC et l'ICANN a été le programme de soutien pour les candidats aux nouveaux gTLD ; voila quelque chose sur laquelle on a pu travailler conjointement et en collaboration. Par la suite, l'ICANN a mis cela en place, cette question fait l'objet de la préoccupation. Et en fait cet après midi, entre le groupe de travail des nouveaux gTLD, il y aura une réunion pour analyser les effets ultérieurs, quels en sont les leçons à tirer, comment on va travailler dans l'avenir.

Il s'agit d'une question qui nous intéresse tous et quelque chose d'extrêmement important pour tous les pays en développement ainsi que pour tous les membres.

HEATHER DRYDEN:

Merci. J'aimerais clôturer la réunion mais le Royaume Uni veut faire un commentaire. Vous voulez faire un commentaire ou je peux clôturer la réunion? Ok.

J'imagine que l'ALAC sera toujours disponible pour discuter de toute autre question qui puisse vous intéresser.

Je vous remercie énormément d'avoir présenté toutes ces questions, de nous avoir parlé de toutes ces questions et nous allons prendre en considération le(...) de notre communiqué. Je ne sais pas si ce sera possible, parce qu'il s'agit des questions trop techniques, mais c'est quelque chose qu'on pourra peut être discuter pour renforcer le travail effectué par notre Comité Consultatif et aussi donner le soutien aux préoccupations présentées par l'ALAC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND:

Merci madame la présidente. Merci, merci beaucoup aux membres du GAC d'avoir écouté notre présentation et nos préoccupations.

HEATHER DRYDEN:

Merci, on va prendre quelques minutes et je demande aux gens du GAC de rester à leur place parce qu'on va organiser l'ordre du jour du reste de la journée pour voir les questions clé à traiter et par la suite on va aller à notre pose café. Merci.